- avoir recours aux pratiques exemplaires, aux technologies éprouvées et aux normes d'exploitation sécuritaire applicables aux activités comportant un risque environnemental élevé;
- planifier et prévoir les interventions en cas d'urgence de façon à ce que toutes les mesures qui s'appliquent soient prises en cas de déraillement, de déversement ou de tout autre incident donnant lieu à un rejet dans l'environnement.

Sécurité

La Compagnie doit se plier aux exigences législatives et réglementaires dans l'ensemble de son réseau en réponse aux préoccupations en matière de sécurité. La Compagnie joue un rôle critique dans le réseau de transport nord-américain. Ses lignes ferroviaires, ses installations et son matériel, y compris les wagons transportant des matières dangereuses, pourraient être les cibles directes d'attaques terroristes, de gestes posés par des organisations criminelles ou non criminelles ou de personnes isolées ou en subir les dommages collatéraux. Les règlements du *Department of Transportation* et du *Department of Homeland Security* des États-Unis prévoient des limites de vitesse, une chaîne de possession et des mesures de sécurité qui pourraient avoir une incidence sur le service et faire augmenter les coûts de transport des matières dangereuses, surtout les produits toxiques par inhalation. En vertu de la LTMD, TC a publié des règlements obligeant les sociétés ferroviaires à prendre des mesures visant à atténuer les risques liés à la sécurité du transport de marchandises dangereuses par train.

La Compagnie prend les mesures de sécurité suivantes :

- La Compagnie dispose de son propre service de police qui travaille en collaboration étroite avec les collectivités, les autres autorités policières et les organismes gouvernementaux en vue de promouvoir la sûreté des chemins de fer et la sécurité des infrastructures de chemin de fer. À titre d'organisme d'application de la loi ferroviaire, les services de police de la Compagnie disposent d'un quartier général central qui supervise les policiers affectés aux bureaux régionaux responsables des activités policières des chemins de fer dans l'ensemble de son réseau. Les services de police de la Compagnie sont présents sur le réseau ferroviaire de la Compagnie ainsi que dans les secteurs où la Compagnie exerce des activités autres que ferroviaires.
- Le Service de sécurité de l'entreprise du CPKC s'engage à fournir un environnement de travail sûr et sécurisé aux employés de la Compagnie, aux entrepreneurs, aux visiteurs et aux autres exploitants agréés se trouvant sur la propriété de la Compagnie, et à protéger les actifs, les activités et les informations de la Compagnie ainsi que le public et l'environnement contre les dommages, les entraves et toute responsabilité injustifiée. Dans le cadre de cet engagement, le Service de sécurité de l'entreprise est chargé de superviser la sécurité de la chaîne d'approvisionnement internationale et des programmes connexes requis, de former et de sensibiliser les employés et les entrepreneurs, d'évaluer le risque et la vulnérabilité des immobilisations corporelles de la Compagnie, de mettre en place des contre-mesures appropriées pour sécuriser et protéger les immobilisations corporelles et les actifs de la Compagnie et d'interagir avec les clients et le public. Plus précisément, la Compagnie emploie les méthodes suivantes pour soutenir ces initiatives :
 - Le plan de gestion de la sécurité de la Compagnie est un plan détaillé et axé sur le risque qui a été élaboré en concomitance avec le plan de sécurité préparé par l'*Association of American Railroads* après le 11 septembre 2001 et en s'inspirant de celui-ci. Aux termes de ce plan, la Compagnie examine régulièrement les actifs ferroviaires, les vulnérabilités sur le plan matériel et informatique ainsi que les menaces et en établit la priorité; en outre, elle éprouve et révise les mesures en vue d'assurer une sécurité essentielle au réseau ferroviaire.
 - Le Centre de communication pour la sécurité publique (« CCSP ») de la Compagnie est accessible 24 heures par jour. Le CCSP reçoit de la part de membres du personnel, du public, d'organismes d'application de la loi et d'autres organismes gouvernementaux des signalements de cas d'urgence, de conditions dangereuses ou potentiellement dangereuses et d'autres situations liées à la sûreté et la sécurité. Le CCSP s'assure que les intervenants d'urgence et organismes de réglementation appropriés sont avisés.
- Pour gérer les risques de cybersécurité, le Service de sécurité de l'entreprise du CPKC met en place des programmes d'atténuation qui évoluent et s'adaptent aux menaces sur le plan technologique. La Compagnie a également travaillé avec diligence pour établir des sites de sauvegarde en vue d'assurer une transition en douceur au cas où ses systèmes d'exploitation seraient la cible d'une cyberattaque. Ce faisant, la Compagnie prévoit ainsi être en mesure d'assurer la fluidité de son réseau. Se reporter à la rubrique 1C, Cybersécurité.

Bien que le risque de vol et de vandalisme soit comparativement plus élevé au Mexique, nous estimons que le réseau du CPKCM demeure l'un des moyens de transport de fret les plus sûrs et les plus sécuritaires au Mexique. Le bilan de sécurité supérieur affiché par le CPKCM dans son secteur découle en grande partie de l'établissement d'un corridor sûr obtenu en intégrant un dispositif de sûreté et de sécurité à couches multiples sur tout le réseau du CPKCM. En plus de posséder son système interne propre, le dispositif est relié aux services de police fédéraux, étatiques et locaux. L'effort déployé à cet égard a pour priorité essentielle le maintien d'activités de contrôle diligent, de renseignement et de contre-ingérence, l'utilisation d'applications de déclaration d'incident technologique et l'exercice d'une vigilance active ainsi que l'amélioration, dans le même temps, de la rapidité du système dans son ensemble, ce qui permet de réduire le risque résiduel de survenue d'incidents.